

## ABONNEMENT

Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
<b>Poste</b>	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUTS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces	la ligne.....	20
Réclames	— .....	30
Faits divers	— .....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 OCTOBRE

## PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT A L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 4 cent.; 22 sur 26, tête de 6 cent., huit francs; 27 sur 22, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières grandeurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Munis de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné serait de 4 fr. 50 au lieu de 4 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

## Autour des Chambres

Quelle sombre et inquiète veillée des armes ! Jamais état d'esprit aussi troublé, inquiet, agité, ne se manifesta à la reprise d'une session parlementaire. Remarquez bien que les questions intestines travaillent et les membres du gouvernement et les fractions du parti républicain. On se trouve engagé dans un labyrinthe inextricable. Les chefs du parti républicain, envisageant les conséquences de ces discordes sur le terrain politique et social, comme sur le terrain économique et financier, se demandent avec appréhension ce qui pourra sortir des élections générales, l'an prochain.

Si les conservateurs se rendaient bien compte de cet état d'esprit républicain, de l'antagonisme profond qui divise en trois fractions le parti républicain : les socialistes, les radicaux, les modérés, la lutte électorale s'offrirait à eux dans des conditions exceptionnellement avantageuses. Il serait encore temps de réfléchir et de prendre une résolution énergique, judicieuse, patriotique.

La session extraordinaire de 1893 s'ouvre donc sous de sombres pronostics pour le gouvernement de la République.

Nous nous bornons à vous exposer fidèlement les conditions dans lesquelles se retrouvent face à face le ministère Loubet et la majorité républicaine.

Deux interpellations sur la grève de Carmaux, déposées par M. Dupuy-Dutemps et le docteur Henri Després, serviront de lever de rideau au programme que nos législateurs devront remplir.

Le gouvernement acceptera la discussion immédiate, avec l'espoir d'arracher à la confusion de la rentrée un vote de confiance.

Ses amis craignent qu'il ne soit victime de cette confusion.

Les radicaux se déclarent résolus à soutenir le cabinet, par crainte de l'avènement d'un ministère plus modéré.

Le sort de M. Loubet et de ses collègues est donc entre les mains du centre.

Pour l'instant, le ministère semble prêter une oreille complaisante aux radicaux. M. Loubet a reçu, hier soir, plusieurs d'entr'eux. Les députés de Paris se réuniront, aujourd'hui, avant la séance, pour discuter la conduite à tenir. MM. Clémenceau, Millerand, Pelletan, Pichon, Baudin, Ferroul annoncent ou font annoncer leur intention de prendre part aux débats.

Trois ordres du jour seront présentés : l'un par les socialistes, le second par les radicaux et ministériels, le troisième par le centre.

On ne saurait donc prévoir la solution de la double interpellation ; mais il faut s'attendre à tout.

Si le ministère Loubet sort victorieux de cette rencontre, les difficultés auxquelles il va se heurter seront encore multiples.

Il y aura lutte ardente sur l'inscription, en tête de l'ordre du jour, du projet de renouvellement du privilège de la Banque de France, malgré la réduction à dix années de la prorogation, consentie par M. Rouvier ; lutte sur la convention franco-suisse, bien que l'on ne s'illusionne plus sur l'influence que sa solution pourrait avoir sur l'orientation de la politique extérieure de la Suisse, nettement déterminée ; lutte sur le grave déficit budgétaire que l'on estime ouvertement à 90 millions !

Que de points noirs à l'horizon de cette session parlementaire !

## LES ADMINISTRATEURS DE PANAMA DEVANT LE CONSEIL DES MINISTRES

Nous avons donné, relativement à la procédure ouverte contre les administrateurs de Panama, des renseignements d'une rigoureuse exactitude — bien que d'une discrétion voulue.

Notre information a servi de point de départ à une série de nouvelles toutes plus fantaisistes les unes que les autres. La vérité vraie, la voici :

Un substitut du procureur général a porté le dossier à son chef hiérarchique qui se trouvait en villégiature à Glouvet.

Samedi matin, M. Quesnay de Beurepaire a fait remettre au garde des sceaux tout ce même dossier accompagné d'un rapport divisé en deux parties.

La première partie résume tous les faits de l'instruction et l'avis du juge, M. Prinnet.

Dans la deuxième, le procureur général expose son opinion consignée déjà du reste, précédemment, dans un premier rapport, cette opinion personnelle étant appuyée de considérations juridiques autant que morales. M. Quesnay de Beurepaire termine en laissant au ministre le soin de se prononcer entre ses conclusions et celles du magistrat instructeur.

Le ministre de la justice, qui a passé toute la journée de samedi à étudier le dossier, a fait savoir à ses collègues qu'il désirait saisir officiellement le conseil de la question.

## FRANC-MAÇONNERIE ET LIBRE-PENSÉE

On voyait bien MM. Baudin et Pichon s'agiter à Carmaux, mais on ne savait pas exactement le rôle de la Franc-Maçonnerie et de la Libre-Pensée dans cette affaire. Voici une lettre rétrospective qui le montre.

Dans la séance du samedi 17 septembre de la dernière et récente assemblée générale des représentants de toutes les loges du rite français, le président du convent maçonnique, M. Doumer, a donné lecture du document suivant :

Paris, 15 septembre 1892.

» Aux délégués du Convent maçonnique

» T. T. CC. FF. . .

» Le Conseil central de la Fédération française de la Libre-Pensée vous adresse ses plus vives félicitations au sujet de votre haute intervention en faveur des mineurs grévistes de Carmaux.

» Cet acte de justice et de solidarité en faveur des opprimés contre les oppresseurs est vraiment digne de la part de notre grande sœur aînée; la Franc-Maçonnerie a bien mérité de la République et de la Libre-Pensée.

» La Fédération vous envoie son salut fraternel et ses sincères remerciements.

» Pour la Fédération :

» Le secrétaire général,

» E. PASQUIER.

L'intervention de la Maçonnerie et de la Libre-Pensée dans ce conflit explique la conduite du gouvernement qui avait trop l'habitude de la docilité envers ces puissances pour prendre, dès le premier jour, les mesures que réclamait le bon ordre et qu'indiquait la prudence.

## NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre vient d'arrêter les dispositions à prendre pour la répartition des hommes de deux et trois ans.

Les jeunes soldats affectés à l'armée de mer seront appelés à l'activité le 14 novembre.

Pour le contingent de l'armée de terre, l'appel général aura lieu les 12, 14 et 15 novembre.

Seront mis en route, savoir :

1° Les hommes appelés pour une année seulement, y compris le contingent algérien, le 12 novembre ;

2° Les hommes de 3 ans et les ajournés de la classe 1890 destinés au corps de l'intérieur : ceux des subdivisions paires le 14 novembre, et ceux des subdivisions impaires le 15 novembre.

Le ministre appelle tout spécialement l'attention des autorités militaires sur les dispositions suivantes :

Les jeunes soldats doivent être réunis au chef-lieu de la subdivision de région le jour fixé pour l'appel à l'activité et non la veille.

Avant de commencer la revue, le général rappellera aux jeunes gens dispensés comme frères d'appelés qu'ils peuvent n'être mis en route qu'après la rentrée de ce frère dans ses

foyers. Il invitera ceux qui veulent bénéficier de ces sursis à présenter leur demande séance tenante, s'ils ne l'ont déjà fait, et leur rappellera :

1° Que toute demande faite ultérieurement serait rejetée comme tardive.

2° Qu'une fois le sursis obtenu, ils ne peuvent y renoncer et que leur appel ne pourra s'effectuer qu'avec celui de la classe de recrutement mise en route après la rentrée de leur frère dans ses foyers.

## REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 17 octobre 1892.

La Bourse s'est ressentie de l'approche de la rentrée des Chambres et de l'absence de nouvelles pendant quelques jours du corps expéditionnaire au Dahomey. Ce recul prouve que les acheteurs ont allégé leurs positions, ce qui facilitera une prochaine reprise.

Le 3 0/0 reste à 99.25 et le 4 1/2 à 106.

La Rente Italienne a subi l'effet de ces dispositions moins favorables tout en conservant le cours de 93 fr. qui représente un taux de capitalisation de 4.70 0/0 très avantageux comme placement en fonds d'Etat. Les Chemins Méridionaux au cours de 647 rapportent 5 0/0.

L'Extérieure conserve difficilement le cours de 64 fr.

L'action de la Banque de France se relève à 3.950. Il est peu probable que la Chambre puisse reprendre pendant la session d'automne la discussion du renouvellement du privilège, mais l'importance des sacrifices consentis n'en sera pas moins appréciée en présence de la réduction des bénéfices.

Le Crédit Foncier reste en ferme tendance à 4.120 fr. L'essor donné par l'abaissement du revenu des valeurs mobilières à l'industrie du bâtiment, favorise le développement des prêts hypothécaires du foncier, prêts qui rapportent plus que ceux faits aux communes.

La Banque de Paris n'attend qu'une reprise d'affaires pour revenir à un cours plus en rapport avec le rôle qu'elle est appelée à jouer dans les grandes opérations en perspective. Elle trouve à réaliser un beau bénéfice sur les obligations Beyrouth-Damas dont elle s'est rendue acquéreur, et qui sont très recherchées en Bourse à 319 fr. Ces titres se recommandent, d'ailleurs, par leur revenu annuel de 15 fr. et leur prime de remboursement à 500 fr.

La Société Générale est ferme à 480. Son bilan au 20 septembre indique, malgré une légère diminution du portefeuille, que l'ensemble des comptes est en progression normale. Cette progression se traduit, pour le mois, par une augmentation des bénéfices de 320,000 fr.

Le Crédit Lyonnais reste très soutenu à 785 fr. A ce cours son revenu de 30 fr. représente un taux de capitalisation de 5 0/0 susceptible d'amélioration par suite de bénéfices nouveaux dans une période de reprise d'affaires.

L'action des Cirages français est recherchée à 425. Ce titre présente une plus value prochaine en raison de son revenu de 27.50 et de l'extension de ses affaires qui ont passé de 8 millions à 14 millions dans la période de 1886 à 1891.

L'obligation de la Société Immobilière de Tunisie est bien tenue à 270 fr. On doit s'attendre à ce que ce titre regagne prochainement son coupon de 7.50 déclaré le 4<sup>e</sup> octobre.

L'obligation 5 0/0 du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem se traite aux environs de 400 fr. Son revenu de 25 fr. et son remboursement à 500, justifient la faveur dont elle est l'objet.

Les Chemins Economiques valent 432 fr.

Informations financières. — La Société des Monts de Piété de Tunisie, en outre d'un intérêt de 11 0/0, a prélevé des droits accessoires qui peuvent porter l'intérêt de ses prêts à 15 0/0. Ses bénéfices devaient progresser à mesure qu'elle pourra étendre ses opérations à toutes les villes de la Régence. Afin de faciliter l'achat

des actions de cette société, les versements sont échelonnés par portions de 125 fr. de ce jour au 5 avril 1893.

— Les capitalistes Lyonnais mis en méfiance sur l'avenir de la compagnie Electra ont envoyé un délégué visiter la mine; les résultats de cette visite ont prouvé combien étaient sérieuses les assertions des promoteurs de l'affaire.

## Chronique Locale

### ET DE L'OUEST

#### ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE

Par décision ministérielle du 9 octobre 1892, l'adjudant Greppo et le maréchal des logis Luttinger, actuellement détachés au corps expéditionnaire du Dahomey, sont ajoutés d'office à la liste des sous-officiers de cavalerie admis, en 1892, à suivre, en qualité d'élèves-officiers, les cours de l'École d'application de cavalerie.

#### COURS D'AGRICULTURE

M. Chauvet, professeur d'agriculture pour l'arrondissement de Saumur, fera une Conférence le Mercredi 19 octobre, à 8 heures du soir, à la Mairie, salle de la Justice de Paix.

Sujet de la conférence : *Fumure rationnelle des plantes agricoles. — Semences.*

#### M. Bourgeois à Saumur

Ainsi que nous l'avons dit hier, M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, s'est rendu dimanche à Nantes. Il a passé à la gare de Saumur vers 1 heure de l'après-midi. A notre gare, il n'y a pas eu de réception officielle par la municipalité. Seuls, M. Rigolage et les professeurs du collège avec les élèves étaient sur le quai de la gare.

M. Bourgeois, en descendant de wagon, s'est avancé vers M. Rigolage, qui lui a présenté le personnel sous sa direction.

M. Lemarinier, professeur de philosophie, lui a adressé les paroles suivantes :

« Monsieur le ministre,

» J'ai l'honneur de vous présenter les hommages des professeurs et des élèves du collège de Saumur.

» Nous aurions souhaité que vous puissiez vous arrêter quelques heures parmi nous et visiter notre collège et notre école industrielle.

» Puisqu'il vous est impossible de remplir notre vœu, nous avons voulu du moins, Monsieur le ministre, vous saluer à votre passage et vous assurer de notre dévouement à la République et à l'Université que vous représentez si dignement. »

M. Bourgeois a manifesté son regret de ne pouvoir s'arrêter et a ajouté qu'il espérait re-

venir cet été et faire une visite à tous nos établissements scolaires.

Cette promesse n'est pas compromettante. M. Bourgeois est-il bien sûr de posséder son portefeuille jusqu'à cette époque ?

M. le principal a présenté à M. Bourgeois une ancienne institutrice, M<sup>me</sup> Cavalier, qui compte soixante-six ans de service dans l'enseignement.

Après avoir félicité la vénérable doyenne des membres du professorat en Maine-et-Loire et peut-être de l'Université entière, le ministre l'a embrassée. Cette petite scène a produit une certaine émotion parmi les témoins. M. Bourgeois s'est montré aimable à l'égard de cette respectable institutrice qui ne trouverait plus, paraît-il, dans la municipalité actuelle les égards que lui accordait l'ancienne.

Cette sympathique accolade était à peine donnée que M. Bourgeois remontait en wagon

#### M. Bourgeois à Angers

Le train est entré en gare à 4 h. 58. Le ministre était dans un wagon composé de deux compartiments : un buffet et un salon; il était accompagné de M. Levesque, son secrétaire, et de M. Ravier, directeur de l'enseignement secondaire.

Aussitôt le ministre descendu, M. Le Bon, secrétaire général de la préfecture, s'est approché et lui a présenté M. Boulanger, vice-président du Conseil de préfecture, MM. Gordien et Beaussire, conseillers de préfecture, et les autres fonctionnaires.

Les enfants de M. Le Bon ont offert à M. Bourgeois un bouquet avec ruban tricolore, et le ministre s'est ensuite rendu dans le cabinet de M. Barbedienne, chef des gares, où il a reçu ses visiteurs.

Après un court entretien, le ministre a été reconduit à son wagon et, à 2 heures 10, un coup de sifflet annonçait le départ.

Lorsque le train s'est mis en marche on a crié : Vive M. le ministre !

#### M. Bourgeois à Nantes

Dès dimanche soir, un banquet a été offert au ministre par la Compagnie des horticulteurs.

M. Bourgeois s'est rendu à la préfecture où ont commencé immédiatement les réceptions officielles.

La réception s'est terminée à 11 h. 30.

Lundi matin, M. le ministre de l'instruction publique s'est rendu à l'École normale de jeunes filles.

Il a prononcé une allocution dans laquelle il a dit aux élèves que leur tâche était plus difficile que dans aucun autre pays, par suite des préjugés contre les écoles laïques.

A 10 heures, le ministre s'est rendu au lycée.

M. Riom, maire de Nantes, a prononcé un

discours dans lequel il a fait l'éloge du proviseur, M. l'abbé Follioley.

Le recteur de l'Université fait ensuite l'historique de la reconstruction du lycée et l'accepte au nom de l'Université.

Le ministre prend alors la parole et dit que c'est jour de fête pour la ville et l'établissement. Il félicite les lycées d'avoir préparé des hommes éminents qui sont à la tête de l'armée comme le général Jamont.

Il fait l'éloge du proviseur. Il examine ensuite les progrès de l'Université en France.

Le triomphe de la République, dit-il, ne peut pas aller sans le triomphe de l'Université.

Le ministre a ensuite remis la croix de la Légion d'honneur à M. Lenoir, architecte du lycée.

M. Bourgeois a déjeuné au lycée.

#### Université catholique d'Angers

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* :

« La vente des biens de l'Évêché d'Angers ayant excité certaines alarmes sur le sort des Facultés catholiques de l'Ouest, nous tenons à rappeler que l'Université n'avait rien de commun avec la Mense épiscopale. M<sup>re</sup> Freppel en était l'unique propriétaire au point de vue civil, et la transmission s'en est faite très régulièrement aux légataires de son choix. Il y avait pourtant sujet de craindre que la mort d'un tel protecteur n'entraînât fatalement la ruine de cette grandiose fondation. Mais on oublie qu'elle ne reposait pas sur lui seul. N'était-elle pas aussi l'œuvre collective des évêques, du clergé et des catholiques de tout l'Ouest? On le vit bien, au lendemain de la disparition du grand évêque.

» Dans le seul diocèse d'Angers, une souscription de plus de 80,000 francs fut comme spontanément offerte à Messieurs les Vicaires capitulaires pour les besoins d'une institution que l'évêque regretté affectionnait entre toutes.

» Dans les autres diocèses adhérents, des comités de secours se fondèrent peu à peu pour en assurer l'avenir. Sénateurs, députés, conseillers généraux, catholiques de tout rang se sont inscrits déjà pour une cotisation annuelle de vingt francs au moins pendant cinq ans. D'autre part, nous sommes autorisés à déclarer que l'administration des Facultés s'appliquera à restreindre les dépenses dans les limites du plus strict nécessaire. Comment, dès lors, ne pas espérer qu'un établissement encouragé par de telles sympathies, fort du concours de neuf diocèses, appuyé sur la reconnaissance et l'ardent dévouement de plus de six cents licenciés ou docteurs sortis de son sein, non seulement vivra, mais prospérera pour le plus grand bien de l'Église et de la France? La rentrée des Facultés se fera donc, comme de coutume, le 3 novembre prochain. »

#### UNE ANGEVINE DOCTORESSE EN MÉDECINE

Sous ce titre, on lit dans le *Patriote de l'Ouest* :

« M<sup>lle</sup> Landais-Cathelineau, dont le père et le frère sont à la tête d'une maison de vins mousseux, à Chacé, vient de passer avec la mention « extrêmement satisfait » et les félicitations du jury, sa thèse de docteur en médecine devant la Faculté de Paris.

» M<sup>lle</sup> Landais avait choisi, comme sujet de thèse : *Des inhalations d'oxygène dans l'hygiène et de la thérapeutique des nouveau-nés.*

» C'est en aidant son frère à faire ses devoirs que M<sup>lle</sup> Landais prit goût au latin. Elle prit des leçons de MM. Lemarinier et Zupp, puis elle passa son baccalauréat ès-lettres. Ayant subi ensuite ses examens pour les sciences, elle eut l'idée de devenir docteur en médecine. Attachée à l'hôpital de Saumur, où elle reçut les leçons des docteurs Peton, Perreau et Coutant, elle entra, à Paris, dans le service du docteur Tarnier, et ne tarda pas à être reçue sage-femme, puis à être nommée moniteur à la clinique d'accouchement et de gynécologie. La voici doctoresse en médecine, et nous applaudissons, de tout cœur, à ce succès, fruit d'un travail acharné et d'une volonté qui ne s'est jamais démentie. »

#### DÉPART POUR LE RUCHARD

Poitiers. — Par une pluie battante, la 3<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon du 125<sup>e</sup> de ligne (capitaine Millaud), a quitté Poitiers jeudi à 8 heures, se rendant par étapes au camp du Ruchard où elle restera jusqu'en 1893.

Il ne nous reste donc maintenant que deux bataillons et une compagnie.

#### UN DON DE M<sup>me</sup> CARNOT

Châtellerault. — M<sup>me</sup> Carnot vient d'envoyer trois cents francs à la Caisse de secours des usines Chéron et C<sup>ie</sup>, à Châtellerault.

On se souvient que les ouvriers de cette usine lui avaient offert une superbe boîte de couteaux, lors du passage du Président de la République.

#### AVIS

Un concours sera ouvert, le 3 novembre prochain, pour l'admission au grade d'officier d'administration adjoint de 2<sup>e</sup> classe du cadre auxiliaire des substances militaires.

Toutefois ce concours sera réservé aux anciens sous-officiers et aux anciens engagés conditionnels exerçant l'une des professions indiquées ci-après, à l'exclusion de toute autre : *Boulangier, meunier, minotier, boucher, éleveur ou marchand de bestiaux, négociant en grains, farines et fourrages.*

Aucun concours n'aura lieu, cette année,

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Une demi-heure après, quand madame d'Étoges rentra dans le salon, ils causaient encore. Léonce, à l'arrivée de sa cousine, se retira à l'écart.

— Madame la duchesse, dit le ministre en s'avancant dans la direction d'une porte ouverte sur le jardin, pour indiquer qu'il désirait un moment d'entretien confidentiel, je viens d'éprouver une grande et agréable surprise : votre jeune parent est à merveille, et ce n'est pas du tout ce qu'on m'avait dit de lui.

— Je suis charmée qu'il vous plaise, et, entre nous, j'y comptais un peu : c'est un homme vraiment distingué, et si jamais, continua la duchesse avec une négligence pleine de finesse, les faveurs du gouvernement viennent le chercher, elles tomberont, comme de coutume, sur un sujet bien digne.

— Ce témoignage me confirme dans l'opi-

nion que je me suis faite tout à l'heure, répondit galamment le ministre; mais je ne m'explique pas alors l'insistance que met un de nos députés, oncle du baron Granval, à nous persuader que son neveu est un homme tout à fait incapable.

— Il l'a vu si longtemps comme cela, dit la duchesse en souriant... et il y a des gens pour lesquels il est si difficile de passer d'une idée à une autre : M. Loubert est peut-être de ce nombre.

— Il est cependant des nôtres, maintenant, après avoir été longtemps parmi nos adversaires, reprit le ministre.

— Il voudrait peut-être s'attacher à vous d'une manière inamovible, en obtenant la pairie pour son propre compte, répliqua la duchesse d'un ton léger qui pouvait faire supposer qu'elle n'attachait pas d'importance à son observation.

Le ministre parut réfléchir un moment, puis il suivit madame d'Étoges qui rentrait dans le salon, et il se rapprocha une seconde fois de Léonce, pour lequel il se sentait subitement un très vif attrait.

Le jeune baron savait parfaitement qu'il était auprès d'un homme supérieur et influent;

mais comme il n'avait pas plus d'orgueil que d'ambition, il ne chercha pas à briller et il ne s'ingénia pas à plaire. Il fut simple, modeste et naïf. Soutenant son opinion avec réserve quand il la croyait juste, il paraissait heureux de l'abandonner quand on lui démontrait qu'il n'était pas dans le vrai. Aussi son succès fut-il complet, et lorsque le ministre le quitta pour aller prendre congé de madame d'Étoges, il dit en lui serrant affectueusement la main :

— Je suis très heureux, monsieur le baron, de vous avoir rencontré, et je le serais plus encore si vous m'aviez promis que vous viendrez me voir.

Léonce s'inclina respectueusement : son visage exprimait une profonde gratitude.

— Si j'osais vous donner un conseil que mon âge et mon intérêt autorisent également, monsieur, continua le ministre, je vous dirais de solliciter l'honneur d'être présenté au roi. Sa Majesté serait charmée, j'en ai la conviction, de connaître par elle-même le fils d'un homme qui a si noblement servi la France.

— Mon père aimait l'empereur, monsieur le comte, et il n'aimait pas les Bourbons; je craindrais donc que ma présence ne fût pas agréable au roi.

— Il y a des regrets qui sont un gage de la fidélité future de ceux qui les éprouvent, et monsieur votre père eût été de ceux-là s'il eût vécu jusqu'à ce jour. Le roi le sait, et son accueil vous le prouvera.

Léonce promit qu'il suivrait le conseil qu'on avait la bonté de lui donner, et il laissa le ministre enchanté du hasard qui les avait réunis.

Après son départ, la duchesse lui dit, dans un de ces moments de conversation générale qui permettent une conversation particulière :

— Mon cousin, je sais que vous avez fait une conquête et qu'on vous a donné un conseil; j'espère que vous profiterez de l'une et que vous suivrez l'autre.

— Je tâcherai, madame, quoique je ne comprenne pas encore où tout cela peut me conduire. Je suis fort timide et je n'ai pas le droit d'être ambitieux.

— Eh bien ! ayez-en le courage en attendant que vous en ayez le droit, ce qui arrivera un jour, j'en suis certaine. Pour le moment, il ne s'agit que de vous faire présenter au roi. Si vous voulez, je vous donnerai demain une lettre pour mon oncle, le duc de... premier gentilhomme de la chambre; vous lui expri-

pour l'admission dans le cadre auxiliaire et service des bureaux de l'intendance, de l'habillement et du campement.

## LE PHYLLOXERA Dans les terrains calcaires

### CHAMPAGNE ET SAUMUROIS

La Champagne est en danger, et ses merveilleux vignobles semblent condamnés à disparaître.

L'ennemi est non seulement aux portes, mais il est entré dans la citadelle. Cependant, on discute encore, comme dans tous les pays où, successivement, la présence du terrible puceron a été constatée.

Comment est-il arrivé en Champagne? par quel vol audacieux, par quel essaimage s'est-il aventuré en ce fortuné pays?

Qu'importe! Il y est.

Les conférences succèdent aux conférences; les délégués phylloxériques sont surmenés, constatent le mal, et ne guérissent rien.

Ils vont de nouveau parcourir les vignobles avec tout leur attirail d'injection; et les fabriques de sulfure de carbone et de sulfo-carbonate de potassium vont encore voir luire de beaux jours.

Quelques viticulteurs veulent, comme en Suisse, procéder par *extinction*, arracher les vignes malades, attendre quelques années, donner des indemnités aux dépossédés, puis replanter.

Comment? en quels cépages? et quand? On n'en sait rien.

Le Comité de défense qui veut opérer par *extinction* ou *arrachage*, offre comme indemnité:

1° La récolte pendante, dont la valeur sera fixée aux vendanges;

2° L'usufruit de la propriété contaminée pendant quatre années;

3° Une indemnité pour les bâtons.

Pendant les trois dernières années, le propriétaire peut jouir de son terrain pour telle culture qu'il lui plaira, hors celle de la vigne.

Le phylloxera n'en creusera pas moins sa route, et s'il reste un seul cep de vigne phylloxérée, les insectes ailés qui en sortiront se chargeront d'aller détruire d'autres vignobles; la lutte comprise ainsi sera donc stérile!

On oublie trop que le terrible puceron se charge d'aller où bon lui semble, où la brise le promène, franchit les frontières des Etats sans passer par les bureaux de douane, s'abat sur les vignes lointaines, malgré la vigilance des comités de défense intitulés pour l'expulser ou lui barrer le passage.

Des œufs, pondus chaque année dans toutes

merez votre vœu, et il vous applanira toutes les difficultés, qui se réduisent d'ailleurs à peu de chose.

Le lendemain, Léonce était de retour à Paris, muni de la lettre de madame d'Etoges. Il avait fait le trajet à cheval, et il s'était promené longtemps dans les bois de Montmorency et d'Enghien avant de reprendre franchement la grande route de Saint-Denis. (A suivre.)

### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 16 Octobre 1892

Versements de 64 déposants (18 nouveaux), 26,754 fr. ».

Remboursements, 28,746 fr. ».

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

### Dès les premiers jours.

Clion (Indre), le 23 août 1891. — Je souffrais beaucoup de l'estomac, j'avais la digestion pénible et des vomissements presque journaliers; j'ai pris une boîte de vos *Pilules Suisses*, et dès les premiers jours j'ai éprouvé un grand soulagement; aujourd'hui je suis complètement rétabli. (Sig. lég.) TANGUY.

les vignes, même dans celles qui se trouvent éloignées des foyers contaminés et sans contact avec les cépages américains, dont la prohibition a été un enfantillage, se chargent de perpétuer le mal!

Les conférenciers ne manquent pas en Champagne!

Olivier de Rawton affirme que: « s'il était possesseur de vignes champenoises, il dormirait sur ses deux oreilles, nul fantôme armé de sucoirs menaçants ne viendrait troubler ses paisibles nuits, parce qu'il a la certitude d'infliger à l'assaillant le mauvais quart d'heure. »

Selon ce chimiste:

Toute vigne qui végète dans un sol contenant au moins 30 0/0 de silice finement divisée, et par kil. de terre au moins un gramme 1/2 de potasse et quelques kilos de lithine, n'a pas à redouter les attaques du phylloxera.

Hors la silice potassique et lithinée, pas de salut!

Nous avons expliqué cette théorie et conseillé l'emploi du silicate de potasse, c'est-à-dire de sable rendu soluble. En effet, toutes les vignes françaises plantées dans le sable sont inennes du phylloxera: cela est incontestable et incontesté.

Voici venir ensuite M. Chavée-Leroy qui se fait le porte parole du docteur Menudier, membre de la commission supérieure du Phylloxera.

M. le docteur Menudier a prouvé, avec chiffres à l'appui, que les vignes traitées exclusivement par des engrais convenables donnent plus de sarments et de raisins que celles traitées simultanément par des engrais et le sulfure de carbone. Ce dernier serait un poison mortel, s'il ne se décomposait en soufre et en carbone, et alors seulement il n'est plus nuisible. Que nous voilà loin de l'emploi des insecticides!

Nous pensons que M. Chavée-Leroy se trompe et que M. le docteur Menudier n'a avancé qu'un fait: c'est que le traitement au sulfate de cuivre ou à la bouillie bordelaise, contre le mildiou, l'avait délivré du phylloxera. Ces traitements cuivriques étaient aidés par l'emploi d'engrais chimique. Ce résultat nous paraît très important.

Le sulfate de cuivre, selon M. Menudier, absorbé par la feuille, pénétrant dans la sève descendante, puis dans la racine, tuerait le phylloxera en sa qualité de poison, ou bien modifierait à ce point le goût de la sève, que le phylloxera, n'en voulant plus sucer, mourrait de faim.

Voici maintenant que les Champenois appellent M. Paul Serres à Epernay, pour écouter ses avis et réclamer ses conseils.

M. P. Serres blâme tous ceux qui ont oublié cette recommandation expresse des vieux viticulteurs:

Ne pas trop épuiser la vigne par des coursons trop longs ou trop nombreux et les tenir toujours en rapport avec la nature du sol, l'âge et la vigueur de la souche.

On aurait eu tort selon lui de chercher la quantité au moyen de l'emploi des matières azotées qui ont entraîné la pousse continuelle d'herbes de toutes sortes, pousse nécessitant la fréquence de façons continues.

On a eu tort d'étendre les plantations au-delà des limites que nos aïeux se seraient gardés de franchir. Les bas-fonds, les terres les plus riches en éléments fertiles, celles à céréales, furent à tort mises en vignes. De ces milieux à humidité permanente sont nées les maladies cryptogamiques — qui ont tant affaibli nos vignes.

On a eu tort de gorger les vignes d'engrais, et surtout d'azote dont le besoin est bien moins urgent que celui des autres éléments, puisque cet azote est absorbé dans l'air par les feuilles de la vigne. (Cela est une erreur.)

Enfin l'auteur est partisan de la théorie du phylloxera effet, et non du phylloxera cause.

Il reconnaît le bien de quelques traitements contre le phylloxera cause, mais ils l'ont été

insuffisants; il fallait viser à la fois la reconstitution du sol et l'insecte. L'effet disparaît avec la cause.

Selon M. Serres, le sulfure de carbone n'a pu agir que dans les terres fertiles.

Le système de M. Serres consiste en la simplification des traitements qui sont: le sulfuration, les fumures et les saupoudrages — lesquels ne produisent leur effet que quand la taille de la vigne et les travaux du sol sont bien exécutés.

Notre intention n'est pas de détailler les moyens reconnus les plus pratiques d'exécuter le sulfuration; les délégués phylloxériques renseigneront nos lecteurs à ce sujet. C'est une de leurs occupations.

Nous ne nous occuperons que de l'emploi des engrais. Cependant, disons que M. Serres recommande de faire le sulfuration avant la mise des engrais, jamais après — le sulfure de carbone désagrègerait les engrais chimiques.

Quant à la composition de ces engrais, M. Serres conseille un engrais qui renfermerait par 100 kilos:

3 0/0 acide phosphorique soluble.

1,50 d'azote.

7 0/0 d'azote au titre pur.

40 0/0 de sulfate de fer.

5 kil. huile de pétrole.

Le pétrole n'est pas ajouté comme insecticide, mais comme substance bitumineuse. Il paraît que dans des terres épuisées par la culture, on obtient des vignes beaucoup plus vertes quand on ajoute du pétrole.

Pour arriver aux 100 kil., il faut ajouter moitié chaux vive et moitié sulfate de chaux et choisir du plâtre qui durisse encore.

Voici une formule pour un hectare:

75 kil. de pétrole.

600 kil. de sulfate de fer.

300 kil. de superphosphates minéraux d'os à 12 ou 15°.

300 kil. de sel potassique quelconque, donnant au moins 35 0/0 de potasse pure.

225 kil. de chaux vive et sulfate de chaux par moitié.

1.500 kil. Répandre le tout sur le sol, et recouvrir.

On obtiendrait ainsi des résultats surprenants, dit M. Serres.

Nous reviendrons ultérieurement sur les sulfurations et les saupoudrages dont parle M. Paul Serres.

Nous avons voulu montrer à nos lecteurs dans quel ordre d'idées on manœuvre en Champagne. On s'y fait de douces illusions; il y a quelques jours encore on a réclamé énergiquement la défense d'introduction des plants américains et l'obligation des traitements par *extinction*. C'est retarder de dix ans la reconstitution du vignoble champenois! Que les Saumurois laissent faire!

Nous croyons que la formule donnée par M. Serres a une certaine valeur; elle ressemble beaucoup à celle de l'engrais Guy de Bergerac; elle coûte infiniment moins cher que ce compost vendu trois fois plus cher qu'il ne vaut.

Avec cet engrais on soutiendra pendant quelque temps la vie des dernières vignes françaises qui se meurent; mais, on ne les guérira pas du phylloxera.

Elle est à essayer par tous ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas reconstituer d'un seul coup leurs vignobles. On pourra toucher quelque revenu pendant la reconstitution extensive du vignoble.

La dépense de reconstitution est encore aujourd'hui d'environ 15 à 1600 fr. par hectare; beaucoup de bourses sont à moitié vides; il faut forcément procéder avec une lenteur bien justifiée. Et c'est bien triste! G. DE CAPOL.

### BOURSE DE PARIS

Du 17 Octobre 1892

3 0/0 . . . . .	98 75
3 0/0 amortissable . . . . .	99 20
4 1/2 . . . . .	105 82

## Dernières Nouvelles

Paris, 18 octobre, 12 h. 40 soir.

L'information du *Gaulois*, disant que la Compagnie Frayssinet, à Marseille, aurait reçu des renseignements inquiétants du Dahomey, est inexacte.

La Compagnie Frayssinet n'a reçu aucun renseignement du Dahomey où d'ailleurs elle n'a aucun agent.

La Compagnie Commentry dément qu'une explosion de dynamite ait eu lieu à Saint-Eloy.

A Carmaux, tout est calme. Aucun incident ne s'est produit dans la matinée.

HAVAS.

### Marché de Saumur du Samedi 13 Octobre

Froment-commerce, l'hectolitre	16 75	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 35	Veau	1 60
Méteil	14 15	Mouton	2 40
Seigle	12	Porc	1 60
Orge	11	Poulets la couple	3 50
Avoine	9	Dindonneaux	12
Sarrasin	11	Canards	4 50
Haricots blancs	22	Oies	9
Haricots rouges	20	Beurre le kilog.	2 70
Fèves	12	(Eufs la douzaine)	1 25
Noix	12	Foin, la charretée de	780 kilog.
Châtaignes	12	110	110
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	47
Son	14	Paille	47
Pommes de terre, la barrique,	10	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la culasse de 157 kilog.	52	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	les 52 kilog.	500
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 31 66	—	id. 2 <sup>e</sup>	—
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 28 33	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
		Charbon de bois, les 100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

### P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2, 25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épuraton, le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c. extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1, 90

**BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE**

Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

## Vente Mobilière

Le DIMANCHE 23 OCTOBRE 1892, à 4 heures du soir,

Au Petit-Bois, commune de Saint-Lambert-des-Levées, après le décès de M. OLLIVIER,

De divers meubles meublants, objets et effet mobiliers divers, de table et ménage, d'instruments aratoires, charrettes, voitures, bois, etc.

Au comptant et 10 0/0 en sus pour les frais. (757)

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

## A Céder de suite

UN TRÈS-BON

### CAFÉ-RESTAURANT

Bien achalandé,

Situé dans un des principaux quartiers de Saumur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

## A LOUER

PRÉSENTMENT

### Une MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, 59,

Avec grand jardin, remise à 4 voitures, écurie à 4 chevaux.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, ou à M. LANGLOIS, expert.

**Changement de Domicile**

**ROY, Horticulteur**, a l'honneur d'informer le public qu'à dater du 20 octobre courant, son établissement sera transféré *rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 48*, près l'église de Nantilly.

**A LOUER APPARTEMENT**

*Au 2<sup>e</sup> étage*  
Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.  
S'adresser au bureau du journal.

**Demande d'Apprentis**

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent: **une apprentie** pour les Modes et un **apprenti** pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1893  
Occupée par le *Magasin de Lingerie de M<sup>me</sup> TAILLARD*.  
S'adresser à M<sup>me</sup> DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

**A LA VILLE DE PARIS**  
On demande un *Apprenti*.

**GUERISON**  
Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau: **DARTRES, ECZÉMAS, ACRÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TIGRIS, HERPES, LUPUS**, etc.  
Même des **PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LEBERMAN, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

**Maison à Louer**  
AVEC ECURIE, REMISE, JARDIN,  
33, rue de Bordeaux.  
S'y adresser.

**A VENDRE**  
VOITURE FOUR PONEY  
S'adresser au bureau du journal.

**Epicerie Centrale**

28, Rue Saint-Jean.

**CAVES ET ENTREPOT** | **TELEPHONE** | **DÉPENDANCES**  
*Rue de Fenel.* | *Reliant tous les services* | *Place Cendrière.*

L'Epicerie Centrale s'occupe exclusivement de la vente directe aux consommateurs de **SPIRITUEUX** et de **PRODUITS ALIMENTAIRES** de tout 1<sup>er</sup> CHOIX et avant tout **ABSOLUMENT NATURELS**. En un mot, établir la vérité dans le commerce des denrées alimentaires, voilà ce que la maison **ANDRIEUX** met en pratique et lui vaut tout son succès, ce qui lui permet de vendre **5 ET 10 POUR 0/0** meilleur marché que n'importe quelle maison **SIMILAIRE**. Une maison dont la vente est très importante est souvent mieux placée que tout autre par suite de l'importance de ses achats et peut, pour cette raison, donner des marchandises toujours fraîches aux meilleures conditions de bon Marché.

**Bougie Phocéenne bonne qualité**  
le paquet 0,70

**BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE**

DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 30, rue Saint-Jean, Epicerie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.

**FÊTE DE LA TOUSSAINT**

**GRAND CHOIX**  
d'Articles  
**FUNÉRAIRES**



**Couronnes**  
**BOURRELETS**  
Pots et Bonquets  
PERLES, MÉTAL  
Et porcelaine

**DOC-FAUCHEUX**

41, Rue d'Orléans, Saumur  
En face la Librairie Milon

**Grande Epicerie Parisienne**

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier  
**Vendre bon AVANT TOUT** **IMBERT Fils** **Jouir de la qualité AU Bon marché**  
Maison de Confiance

Je mets le public en garde contre les agissements de maisons similaires, qui, pour paraître vendre meilleur marché que moi, dénaturent la dénomination des articles. Ainsi, quand on vous offre de la bougie première à 0,75, de l'extra à 0,80 le paquet, **ce n'est pas vrai**; on vous vend de la deuxième pour de la première et de la première pour de l'extra.

J'appelle les choses par leurs noms.  
Je vends la bougie Phocéenne bonne qualité ou 2<sup>e</sup>, 0,75 le paquet; la Phocéenne ou 1<sup>re</sup>, 0,80; la bougie Fournier extra-supérieure, 0,90, et la bougie à trous 0,90. — A qualité égale, je vends aussi **bon marché** que qui que ce soit et défie toute concurrence loyale. Le grand débit de ma vente va toujours augmentant; cela me permet de renouveler souvent mes stocks de marchandises et d'offrir ainsi à ma clientèle des produits de 1<sup>er</sup> choix, toujours bien frais. Je juge inutile de dire qu'ils sont tous *naturels*, car un négociant honnête ne doit pas, à sa connaissance, vendre des marchandises falsifiées.

Voilà comment je comprends le rôle de l'intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Vendez la marchandise pour ce qu'elle est, sous la dénomination commerciale. Et ainsi toujours dire la vérité à la clientèle.

P. S. — Tous mes services, étant réunis dans le même local, cela permet de préparer et de livrer à domicile très rapidement les commandes qui me sont confiées. Je n'ai donc pas besoin de téléphone; de là une notable économie qui me permet de vendre très-bon marché.

**FÊTE DE LA TOUSSAINT**

**Maison L. COCHET**

20, Rue du Portail-Louis — Saumur

**BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT**

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

Approuvé par la SOCIÉTÉ ANONYME de FRANCE.  
**CHEVEUX GRIS-CHUTE** des **CHEVEUX**  
2<sup>50</sup> 4<sup>50</sup>  
GRAND FLACON DOUBLE FLACON  
**LE SUBLIMIOR**  
Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.  
**LE NIGER** de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — **LE NIGER**, 4<sup>50</sup>.  
CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.  
ENTREPOT GÉNÉRAL A PARIS: HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notice for sous pli fermé.  
Succès GARANTIS  
En vente à Saumur, chez M. COUETARD, coiffeur-parfumeur, 2, rue Saint-Jean.

**GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE**

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

**IMBERT FILS**

**INAUGURATION des Agrandissements**

Installation permettant un service rapide  
Magasins éclairés par l'Electricité.

Maison la plus importante de la contrée, vendant réellement **meilleur marché** que toute autre des produits de première qualité.

Consultez le Catalogue et comparez surtout la **qualité** des marchandises.

**LIVRAISONS A DOMICILE**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au **COMPTANT**.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

**Grande Liquidation**

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

**AU GRAND BAZAR**

Tenu par **DAVEAU**, Doreur  
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17  
**SAUMUR**

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de **LIQUIDER** à des **PRIX** les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses **VASTES MAGASINS**.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de **500 GLACES** des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de **Gravures** et **Aquarelles** de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART**.

**Liquidation sans Précédent**  
**A SAUMUR**

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.